

## REGLEMENT NUMERO 04RG-0423

**Règlement numéro 04RG-0423 prévoyant l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services pour le parc municipal, incluant le branchement aux services municipaux, et décrétant une dépense de 1 943 097,42 \$ \$ à cette fin**

- ATTENDU QUE** la municipalité désire développer une offre récréotouristique incluant de l'hébergement en camping et un accès à des sentiers en montagne ;
- ATTENDU QUE** le projet nécessite l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services pour la clientèle ;
- ATTENDU QUE** la municipalité désire financer ces travaux par un règlement d'emprunt ;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été dûment donné lors d'une séance du conseil tenue le 11 avril 2023 ;

En conséquence, sur proposition de Line Racicot-Lapointe, il est unanimement résolu :

**Que** le présent règlement, portant le numéro 04RG-0423, soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

### ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2 - TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 04RG-0423 prévoyant l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services, incluant le branchement aux services municipaux, pour le parc municipal et décrétant une dépense de 1 943 097,42 \$ à cette fin »

### ARTICLE 3 - OBJET

L'objet du présent règlement est d'autoriser l'aménagement d'un bâtiment d'accueil et de services (incluant le branchement aux services municipaux) pour le parc municipal et d'en répartir les coûts, par voie de taxation annuelle, suivant un règlement d'emprunt à cette fin.

### ARTICLE 4 - AUTORISATION

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme d'un million neuf cent quarante-trois mille quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante-deux cents (1 943 097,42 \$) remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans.

### ARTICLE 5 - DÉTAILS FINANCIERS

Le coût de l'aménagement du bâtiment d'accueil est estimé à un million sept cent vingt-trois mille deux cent soixante-sept dollars et soixante-dix-huit cents (1 723 267,78 \$) taxes nettes incluses, le coût du branchement aux services est de cent soixante-trois mille deux cent trente-quatre dollars et cinquante-sept cents (163 234,57 \$) taxes nettes incluses et les frais de financement sont de cinquante-six mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars et sept cents (56 595,07 \$).

La répartition des coûts, préparé par Éric Gélinas, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint en date du 3 avril 2023, apparaît à l'annexe A, faisant partie intégrante du présent règlement.

L'estimation budgétaire pour l'aménagement du bâtiment d'accueil, préparé par Architecture Casa Inc en date du 1<sup>er</sup> mars 2023, apparaît à l'annexe B, faisant partie intégrante du présent règlement.

Le coût pour le branchement aux services municipaux, préparé par Excavation Jérémy Forest Inc en date du 3 mars 2023, apparaît à l'annexe B, faisant partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 6 - REPARTITION DES COÛTS - CAPITAL ET INTÉRÊTS**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 7- EXCÉDENT D'UNE AFFECTATION AUTORISÉE**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 8- CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 9- ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Martin Héroux  
Maire

---

Mathieu Robillard  
Directeur général

Avis de motion :

Présentation :

Adoption :

Avis public (part. référendaire) :

Procédure d'enregistrement :

Approbation MAMAH :

Entrée en vigueur :

**ANNEXE A**  
**RÉPARTITION DES COÛTS**

**Agrandissement et aménagement du bâtiment**

Coûts ( <i>Selon l'estimation présentée à l'annexe B</i> )	1 356 531,25 \$
Honoraires professionnels (10%)	135 653,13 \$
Sous-total 1	1 492 184,38 \$
Imprévues (10%)	149 218,44 \$
Sous-total 2	1 641 402,81 \$
Taxes nettes (4,9875%)	81 864,97 \$
<b>Total 1</b>	<b>1 723 267,78 \$</b>

**Branchement aux services municipaux**

Coûts ( <i>Selon la soumission présentée à l'annexe C</i> )	155 480,00 \$
Taxes nettes (4,9875%)	7 754,57 \$
<b>Total 2</b>	<b>163 234,57 \$</b>

<b>TOTAL 1</b>	<b>1 723 267,78 \$</b>
<b>TOTAL 2</b>	<b>163 234,57 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>1 886 502,35 \$</b>
Frais de financement (3%)	56 595,07 \$
<b>TOTAL DE L'EMPRUNT</b>	<b>1 943 097,42 \$</b>

Préparé par :



**Eric Gélinas**  
Directeur général adjoint  
Greffier-trésorier adjoint

3 avril 2023

**ANNEXE B**

**ESTIMATION - AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT  
(PRÉPARÉ PAR ARCHITECTURE CASA INC. 1<sup>er</sup> MARS 2023)**

PROJET

# Pavillon d'accueil - Camping Saint-Émilie-de-l'énergie

## ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX

DIVISION	DESCRIPTION	PRÉCISION	COÛT ITEM	COÛT SECTION
Division 01 – Exigences générales	Condition générales de chantier	voir au bas du tableau		
Division 02 – Conditions existantes	Démolition bâtiment Excavatrice pour démolition Démolition asphalte et dalles extérieures Conteneur dechet		22 800.00 \$ 6 000.00 \$ 800.00 \$ 9 600.00 \$	39 200.00 \$
Division 03 – Béton	Fondation et semelles Dalle de béton Pompe à béton Polissage dalle intérieure Armature	à valider par ingénieur à valider par ingénieur à valider par ingénieur à valider par ingénieur à valider par ingénieur	17 422.22 \$ 5 211.11 \$ 4 200.00 \$ 36 000.00 \$ 15 000.00 \$	77 833.33 \$
Division 04 – Maçonnerie				- \$
Division 05 – Métaux				- \$
Division 06 – Bois, plastiques et composites	Colonnes extérieures Fermes de toit et poutres LVL		1 800.00 \$ 18 000.00 \$	19 800.00 \$
Division 07 – Isolation thermique et étanchéité	Membrane douches et plancher sous céramique Ventilateur maximum Membrane autocollante toiture Sofites et fascias		1 000.00 \$ 640.00 \$ 2 000.00 \$ 6 500.00 \$	10 140.00 \$
Division 08 – Ouvertures et fermetures	Portes moustiquaires (i), incluant quincaillerie Portes extérieures (i), incluant quincaillerie Portes intérieures (i), incluant quincaillerie Fenêtres (i), incluant solinage et scellant Mur rideau Porte en aluminium Opérateur de porte, porte aluminium		1 800.00 \$ 11 000.00 \$ 23 400.00 \$ 15 000.00 \$ 15 600.00 \$ 5 000.00 \$ 2 000.00 \$	73 800.00 \$
Division 09 – Revêtements de finition	Plinthe vinyle (i) Cadrage int. de portes et fenêtres (i) Plafonds acoustique Céramique mur réception (i) Céramique au sol (i) Céramique au mur (i) Membrane douches et plancher sous céramique Peinture		6 000.00 \$ 4 200.00 \$ 7 500.00 \$ 2 217.60 \$ 1 267.20 \$ 17 600.00 \$ 1 500.00 \$ 14 439.69 \$	54 724.49 \$



MUR EXTÉRIEUR		Prix unitaire (pi2)	Prix total matériaux
Superficie des compositions (pi2)			
M1	530.50		
		4.54 \$	2 408.47 \$
		0.20 \$	104.29 \$
		0.20 \$	104.29 \$
		2.14 \$	1 135.27 \$
		0.11 \$	55.70 \$
		0.47 \$	250.16 \$
		0.65 \$	344.83 \$
		1.01 \$	537.13 \$
		0.05 \$	28.65 \$
		0.20 \$	104.29 \$
		0.47 \$	246.68 \$
MR1	193.10		
		4.54 \$	876.67 \$
		0.20 \$	37.96 \$
		0.20 \$	37.96 \$
		2.14 \$	413.23 \$
		0.11 \$	20.28 \$
		0.45 \$	86.90 \$
		0.40 \$	77.24 \$
		0.05 \$	10.43 \$
		0.20 \$	37.96 \$
		0.47 \$	89.79 \$
M2	192.00		
		4.54 \$	871.68 \$
		0.20 \$	37.75 \$
		0.20 \$	37.75 \$
		2.14 \$	410.88 \$
		0.11 \$	20.16 \$
		0.47 \$	90.54 \$
		0.40 \$	76.80 \$
		0.54 \$	104.40 \$
		0.05 \$	10.37 \$
		0.20 \$	37.75 \$
		0.47 \$	89.28 \$
MR2	152.90		
		4.54 \$	694.17 \$
		0.20 \$	30.06 \$
		0.20 \$	30.06 \$
		2.14 \$	327.21 \$
		0.11 \$	16.05 \$
		0.40 \$	61.16 \$
		0.05 \$	8.26 \$
		0.20 \$	30.06 \$
		0.47 \$	71.10 \$
M3	100.90		
		4.54 \$	458.09 \$

Fourrure 1x3 @ 16" c/c	0.20 \$	19.84 \$
Fourrure 1x3 @ 16" c/c	0.20 \$	19.84 \$
Isolant semi-rigide 4"	2.14 \$	215.93 \$
Pare-Air	0.11 \$	10.59 \$
Aspenite 7/16	0.47 \$	47.58 \$
Isolant en natte 3 1/2"	0.40 \$	40.36 \$
Colombage en bois 2x4 @ 16" c/c	0.54 \$	54.86 \$
Pare-vapeur	0.05 \$	5.45 \$
Isolant en natte 3 1/2"	0.40 \$	40.36 \$
Colombage en bois 2x4 @ 16" c/c	0.54 \$	54.86 \$
Fourrure 1x3 @ 16" c/c	3.75 \$	378.38 \$
Gypse 1/2"	0.47 \$	46.92 \$

MR3	262.70	Parément de cèdre	4.54 \$	1 192.66 \$
		Fourrure 1x3 @ 16" c/c	0.20 \$	51.65 \$
		Fourrure 1x3 @ 16" c/c	0.20 \$	51.65 \$
		Isolant semi-rigide 4"	2.14 \$	562.18 \$
		Pare-Air	0.11 \$	27.58 \$
		Aspenite existant		
		laine en natte 3 1/2"	0.40 \$	105.08 \$
		Colombage en bois existant		
		Pare-vapeur	0.05 \$	14.19 \$
		laine en natte 3 1/2"	0.40 \$	105.08 \$
		Colombage en bois 2x4 @ 16" c/c	0.54 \$	142.84 \$
		Fourrure 1x3 @ 16" c/c	9.30 \$	2 443.11 \$
		Gypse 1/2"	0.47 \$	122.16 \$

F1	386.10	Crépis	2.50 \$	241.31 \$
		Isolant rigide (type 4) 3"	1.31 \$	505.79 \$
		Membrane Delta	0.50 \$	193.05 \$
		Membrane goudronnée	0.22 \$	

F2	366.30	Crépis	2.50 \$	228.94 \$
		Isolant rigide (type 4) 3"	1.31 \$	479.85 \$
		Membrane Delta	0.50 \$	183.15 \$
		Membrane goudronnée	0.22 \$	

F3	127.20	Isolant rigide (type 4) 3"	0.76 \$	97.11 \$
----	--------	----------------------------	---------	----------

F5	371.25	Crépis	2.50 \$	232.03 \$
		Membrane Delta	0.50 \$	185.63 \$
		Membrane goudronnée	0.22 \$	

**CLOISONS**

**Superficie des compositions (pi2)**

C1 cloison standard	1407.48	Gypse 1/2"	0.47 \$	654.48 \$
		Colombage en bois 2x4 @ 16" c/c	0.54 \$	765.31 \$
		isolant acoustique 3 1/2"	0.45 \$	633.36 \$
		Gypse 1/2"	0.47 \$	654.48 \$



T4 (Cathédrale)	399.4	Bardeau d'asphalte	1.16 \$	463.74 \$
		Papier noir 15 lb	0.10 \$	38.74 \$
		Membrane autocollante sur l'avant toit	0.39 \$	156.17 \$
		Panneau OSB 5/8"	1.00 \$	399.40 \$
		Laine isolante R42	1.85 \$	738.89 \$
		Paire-vapeur	0.05 \$	21.57 \$
		Fourrure 1x4 @ 16" c/c	0.30 \$	119.23 \$
		Gypse 1/2"	0.47 \$	185.72 \$

Main d'œuvre				392 160.00 \$
Menus travaux et petites fournitures		95.00 \$	41.28	100 000.00 \$

<b>SOUS-TOTAL 1</b>				<b>1 092 215.18 \$</b>
Condition générales de chantier			8.00%	87 377.21 \$
Profit & administration			15.00%	176 938.86 \$
sous-total 2				1 356 531.25 \$

TPS			5.000%	67 826.56 \$
TVQ			9.975%	135 313.99 \$

<b>TOTAL</b>				<b>1 559 671.80 \$</b>
--------------	--	--	--	------------------------

(i) = installé

produit par CASA 23-03-01

## ANNEXE C

### SOUMISSION - BRANCHEMENT AUX SERVICES MUNICIPAUX (PRÉPARÉ PAR EXCAVATION JÉRÉMY FOREST INC. 3 MARS 2023)

ORIGINAL

Branchement aqueduc/égout

Bordereau de quantité

Item Description	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût
1.1 Organisation de chantier	1	global	17 550,00 \$	17 550,00 \$
1.2 Conduite Ø40, Bleu 904	108	m.l.	110,00 \$	11 880,00 \$
1.3 Entrées de service Ø40, Bleu 904	1	unité	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1.4 Raccordement sous pression	1	unité	750,00 \$	750,00 \$
1.5 Isolation des conduite	1	global	500,00 \$	500,00 \$
1.6 Installation sanitaire existante à condamner	1	global	500,00 \$	500,00 \$
1.7 Poste de pompage complet	1	unité	60 000,00 \$	60 000,00 \$
1.8 Conduite de refoulement PVC DR-21 Ø75	196	m.l.	110,00 \$	21 560,00 \$
1.9 Raccordement au regard sanitaire	1	unité	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1.10 Réfection du stationnement pavé				
Fourniture et pose de MG20	65	tonne	24,00 \$	1 560,00 \$
Fourniture et pose de ESG-14 PG58H-34 120 kg/m2	12	tonne	285,00 \$	3 420,00 \$
1.11 Réfection de la rue Robillard				
Fourniture et pose de MG56	210	tonne	24,00 \$	5 040,00 \$
Fourniture et pose de MG20	155	tonne	24,00 \$	3 720,00 \$
Fourniture et pose de ESG-14 PG58H-34 152 kg/m2	70	tonne	285,00 \$	19 950,00 \$
Fourniture et pose de MG20 pour accotement	10	tonnes	75,00 \$	750,00 \$
1.12 Réfection de la bordure	9	m.l.	300,00 \$	2 700,00 \$
1.13 Terre noire et ensemencement	325	m <sup>2</sup>	8,00 \$	2 600,00 \$
<b>TOTAL:</b>				155 480,00 \$